



Conseil d'administration du 16 mai 2019

Délibération n° 2019/32

Objet : Approbation de la convention de veille et de maîtrise foncière avec la commune de Mouilleron-Saint-Germain (commune déléguée de Mouilleron-en-Pareds) et la communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015 et n°2018/21 en date du 24/05/2018,

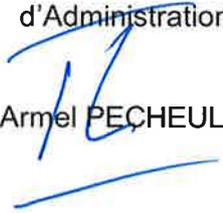
Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

Avec 1 abstention

- Approuve la convention de veille et de maîtrise foncière entre la commune de Mouilleron-Saint-Germain (commune déléguée de Mouilleron-en-Pareds, la communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un programme mixte dans le centre-bourg (secteur de Lattre de Tassigny).
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président de séance du Conseil
d'Administration


Armel PEÇHEUL

Reçu en préfecture le
Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

17 MAI 2019

COURRIER ARRIVÉ